

# **Notes d'allocution**

**pour**

**L'honorable Bernadette Jordan, c.p., députée,  
ministre des Pêches, des Océans et de la  
Garde côtière canadienne**

**devant le Comité permanent des pêches et des océans  
de la Chambre des communes :  
COVID-19**

**Ottawa (ONTARIO)**

**Le 10 juin 2020**

## **LE DISCOURS PRONONCÉ FAIT FOI**

Monsieur le Président, je vous remercie de me donner encore une fois la possibilité de m'adresser aux membres du Comité.

Je vous remercie de m'avoir invitée à venir discuter de l'engagement pris par notre gouvernement d'aider le secteur canadien du poisson et des fruits de mer à traverser cette période sans précédent et très difficile. Tandis que la pandémie de COVID-19 continue d'évoluer, nous travaillons fort pour protéger les Canadiens, soutenir les pêcheurs et les entreprises, et veiller à ce que les familles reçoivent l'aide dont elles ont besoin.

Après mon allocution, je serai heureuse de répondre à vos questions.

Je tiens d'abord à dire aux députés que mon ministère demeure à l'avant-garde de la gestion des pêches et de la protection du milieu marin au Canada. Depuis le début de la crise, nos agents des pêches poursuivent leurs patrouilles; la surveillance des baleines noires de l'Atlantique Nord continue et, comme je vous l'ai déjà indiqué dans mon témoignage hier, les travaux à Big Bar continuent sans répit.

Nos fonctionnaires ont fait des heures supplémentaires pour permettre aux intervenants de tout le pays de faire entendre leurs voix. Nous avons traversé cette crise ensemble, en écoutant les conseils de celles et ceux qui travaillent dans le secteur des pêches, notamment sur le moment précis d'ouvrir les diverses saisons, et sur la façon d'adapter notre façon de travailler pour garantir que les pêches commerciales et récréatives sont toujours soutenues.

Les fonctionnaires du MPO et les bénévoles des administrations portuaires ont travaillé fort avec leurs homologues provinciaux et territoriaux et d'autres partenaires pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs essentiels, des pêcheurs et, en fait, de tous les Canadiens qui utilisent nos ports.

La Garde côtière a poursuivi ses opérations essentielles et travaille sans relâche tous les jours pour effectuer les opérations cruciales de recherche et sauvetage, de déglacage, de sécurité maritime, et d'intervention environnementale.

Aujourd'hui, je tiens à réitérer devant les membres du Comité que nous continuons à fournir des services essentiels dans notre secteur des pêches afin que celles et ceux qui y travaillent sachent qu'ils recevront le soutien dont ils ont besoin pour continuer à nourrir les Canadiens en toute sécurité.

En janvier dernier, nous commençons à voir le genre d'incidence que la COVID-19 avait sur l'activité économique mondiale, particulièrement dans le secteur des fruits de mer, avec le déclin des marchés d'exportation outre-mer.

Depuis lors, mes fonctionnaires et moi avons discuté et travaillé avec des pêcheurs, des producteurs aquacoles, des transformateurs de produits de la mer, des partenaires autochtones, ainsi qu'avec les provinces et les territoires au sujet de certaines des pressions uniques auxquelles ce secteur est confronté.

À l'approche du printemps, nous avons commencé à planifier dans le cadre d'un marché mondial incertain. Nous savions que pour stabiliser l'industrie dans son

ensemble, nous devons élaborer des programmes qui offriraient un soutien financier aux pêcheurs et aux transformateurs de produits de la mer.

En plus de trouver un moyen de traverser la crise, les pêcheurs devaient savoir qu'ils auraient des acheteurs en plus d'un soutien financier pour compenser le ralentissement cette saison. Et lorsque les marchés ont commencé à se redresser, nous savions que nous devons être prêts à tirer parti de chaque opportunité de générer des revenus.

Comme vous le savez bien, la période de récolte de certains stocks est limitée, de sorte que les produits doivent être entreposés plus longtemps et qu'il faut trouver de nouveaux marchés.

Avec des marchés d'exportation qui déclinent et un approvisionnement alimentaire national plus important que jamais, l'industrie devra répondre davantage à la consommation intérieure canadienne. Les restaurants du pays étant fermés, les Canadiens cherchent plutôt à acheter leurs fruits de mer dans les magasins et auprès des pêcheurs locaux.

Comme vous le savez, notre gouvernement a mis en place des mesures économiques pour aider les particuliers et les entreprises du Canada à surmonter la pandémie, sous la forme de la Prestation canadienne d'urgence, de la Subvention salariale d'urgence du Canada, du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, et d'un certain nombre d'autres crédits d'impôt et mesures fiscales.

Nous avons également travaillé jour et nuit pour aider l'industrie canadienne du poisson et des fruits de mer à s'adapter à cette nouvelle réalité car elle constitue

l'épine dorsale de nombre de nos communautés rurales et côtières. Cet effort a finalement mené à un investissement important de 500 millions de dollars pour soutenir les femmes et les hommes qui travaillent fort dans notre secteur de la pêche.

Pour verser ces fonds, nous avons créé la Prestation aux pêcheurs, la Subvention aux pêcheurs, et le Fonds canadien pour la stabilisation des produits de la mer.

La Prestation aux pêcheurs octroie aux pêcheurs commerciaux autonomes et aux pêcheurs à la part, n'ayant pas droit à la Subvention salariale d'urgence du Canada, jusqu'à 847 dollars par semaine. Cela comprend la pêche côtière et la pêche en eau douce, ainsi que la pêche sous licence communautaire commerciale autochtone.

La Subvention aux pêcheurs fournira des subventions non remboursables d'un montant maximal de 10 000 dollars aux pêcheurs commerciaux indépendants qui ne peuvent accéder au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Comme pour la Prestation, ces fonds peuvent servir à couvrir les coûts d'exploitation d'une entreprise de pêche, notamment les augmentations de coûts attribuables aux exigences en matière de santé et de sécurité. Nous veillerons à ce que les pêcheurs puissent recevoir ces soutiens cet été.

Le Fonds canadien pour la stabilisation des produits de la mer, d'une valeur de 62,5 millions de dollars, est investi directement dans le secteur de la transformation en mer, pour aider les usines à relever un certain nombre de défis et à s'adapter aux changements du marché et aux nouvelles façons de travailler.

Sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, les transformateurs de produits de la mer peuvent puiser dans le Fonds pour accroître leur capacité de stockage, ce qui leur permet d'acheter davantage de produits aux pêcheurs et aux exploitants aquacoles. Le financement peut également être utilisé pour redéfinir l'image de marque et soutenir les efforts de commercialisation, modifier les technologies de fabrication et d'automatisation, et compenser le coût de la mise en œuvre des mesures de santé et de sécurité.

Bien que ces nouveaux programmes tiennent compte des structures opérationnelles uniques de l'industrie, nous savons que cette saison sera encore difficile. C'est pourquoi nous proposerons des changements au régime d'assurance-emploi des pêcheurs, qui permettront aux pêcheurs et aux pêcheurs à la part de présenter des demandes de prestations d'assurance-emploi fondées sur les gains des années précédentes.

L'industrie était forte au début de la pandémie, mais nous savions que cette année serait sans précédent.

Des dizaines de milliers de Canadiens comptaient sur cette saison de pêche pour trouver un emploi, des revenus et de la nourriture.

En investissant plus d'un demi-milliard de dollars dans le secteur des fruits de mer, notre objectif n'est pas seulement de veiller à ce que les travailleurs obtiennent le soutien financier dont ils ont besoin dès maintenant, mais aussi à ce que toute l'industrie soit bien placée pour se rétablir par la suite.

À mesure que nous poursuivons notre progression malgré une si grande incertitude mondiale, je suis convaincue que nous continuerons de servir les Canadiens dans ces circonstances très difficiles.

Je suis maintenant heureuse de répondre à vos questions.

## **Ahousaht–Nuu Chah Nulth**

Une relation renouvelée, de nation à nation, fondée sur la reconnaissance, les droits et la coopération avec les peuples autochtones du Canada, est une priorité absolue pour notre gouvernement.

Le gouvernement du Canada mène des efforts concertés avec les cinq Premières Nations Nuu-chah-nulth pour favoriser la réconciliation dans le domaine de la gouvernance concertée, un accès amélioré aux pêches et une pêche communautaire fondée sur leurs droits de pêcher et de vendre du poisson.

Un accord de réconciliation progressif pour les ressources halieutiques a été conclu le 10 septembre 2019. À l'heure actuelle, des négociations sont en cours pour élaborer conjointement une entente de réconciliation globale pour les ressources halieutiques.

Le Ministère a consulté les cinq Nations et d'autres Premières Nations sur un deuxième plan de gestion des pêches plurispécifique fondé sur les droits pour 2020-2021 qui est entré en vigueur en avril 2020.

En même temps, notre gouvernement travaille en étroite collaboration avec les parties prenantes et les Premières Nations de la Colombie-Britannique à l'élaboration d'une politique renouvelée de répartition du saumon conforme à la décision de la Cour.

## ***Loi sur l'aquaculture***

La COVID-19 a eu un impact important sur l'économie canadienne. Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin d'une *Loi sur l'aquaculture canadienne* qui apportera au secteur plus de clarté et de certitude, tout en stimulant l'innovation, les investissements et la création d'emplois dans tout le Canada, et en renforçant encore la protection de l'environnement.



L'industrie réclame depuis longtemps une loi propre à l'aquaculture qui tient compte des caractéristiques uniques de ce secteur. La nouvelle loi soutiendra le développement durable de l'industrie tout en respectant les compétences provinciales et territoriales.

Toute voie à suivre comprendra une mobilisation du public, des organisations environnementales, de l'industrie, ainsi que des partenaires provinciaux et autochtones.

### **Mandat de l'aquaculture sur la côte Ouest**

La pandémie de COVID-19 est une situation qui évolue rapidement, et la santé et la sécurité des Canadiens sont une priorité du gouvernement.

Alors que nous travaillons avec les provinces et les territoires pour nous assurer que des mesures sont en place afin de garantir la sécurité des Canadiens, nous restons engagés à aller de l'avant de façon responsable dans la transition vers la pisciculture à filets ouverts sur la côte Ouest.

Nous savons qu'une mobilisation complète des partenaires autochtones, de la province de la Colombie-Britannique, de l'industrie et de toutes les autres parties intéressées prendra du temps. Cette mobilisation sera étayée par notre mandat qui consiste à ne pas perdre de vue notre mandat de protection et de conservation de nos stocks de poissons sauvages.

### ***Si l'on insiste sur la transition de la pisciculture à filets ouverts d'ici 2025***

Je m'engage à travailler avec la province et les collectivités autochtones pour faire avancer de manière responsable la transition vers la

pisciculture à filets ouverts dans les régions côtières de la Colombie-Britannique.

Un tel changement nécessite une coopération, une consultation, une mobilisation et une voie à suivre réfléchie. Ce n'est pas une tâche simple. Si nous voulons un changement durable, nous devons le faire correctement.

Le partenariat avec la province et les Premières Nations sera essentiel à l'élaboration et à la réussite du plan. Toutes les parties veulent un plan réalisable, économiquement viable et qui tient compte des considérations sociales.

### ***Si l'on insiste sur la mise en œuvre sur la côte Est***

Le plan de transition se concentrera uniquement sur les exploitations aquacoles de la côte Ouest du Canada, mais devra prendre en considération les répercussions indirectes sur l'industrie dans le reste du pays.

L'incertitude qui entoure actuellement cet engagement entraîne une perte de perspectives économiques et un refroidissement des investissements étrangers directs au Canada, tant en Colombie-Britannique que sur la côte Est. Cette transition pourrait éventuellement stimuler l'adoption de nouvelles technologies sur la côte Est du Canada qui pourraient réduire davantage les incidences environnementales.

### **Espèces aquatiques envahissantes**

Notre gouvernement comprend qu'il est important de protéger la biodiversité et la qualité des eaux du Canada. À ce titre, nous

concentrons à coordonner nos efforts pour prévenir la propagation des espèces aquatiques envahissantes au Canada.

La gestion des espèces aquatiques envahissantes est une responsabilité que le gouvernement fédéral partage avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Nous continuons de travailler en étroite collaboration avec eux, ainsi qu'avec nos homologues des États-Unis, afin d'appuyer les activités de prévention et d'intervention visant à protéger nos ressources mutuelles.

En raison de la COVID-19, nous évaluons quelles mesures de gestion liées aux espèces aquatiques envahissantes sont essentielles et comment protéger les fonctionnaires qui les mettent en œuvre.

### **Moules**

Les moules zébrées et quagga peuvent avoir une incidence économique importante sur les plaisanciers, l'approvisionnement municipal et industriel en eau ainsi que sur les infrastructures de production d'énergie.

Le bassin versant du lac Winnipeg est le front d'invasion actuel de l'Ouest, et le MPO travaille avec ses partenaires des Prairies pour élaborer des plans d'intervention d'urgence visant à prévenir la propagation des moules dans l'Ouest canadien.

Le MPO travaille en étroite collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada pour améliorer l'application du *Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes* et prévenir l'entrée au Canada des moules envahissantes.

### **Carpe asiatique**

En 2017, le gouvernement s'est engagé à verser 16 millions de dollars sur cinq ans, puis 4 millions de dollars par année par la suite, dans le

cadre du Programme de lutte contre la carpe asiatique, pour veiller à ce que les Grands Lacs soient bien protégés contre les conséquences nuisibles de la carpe asiatique.

Le gouvernement adopte une approche préventive globale pour contrer la menace que représente cette espèce.

Jusqu'à présent, les carpes asiatiques n'ont pas réussi à s'établir dans les eaux canadiennes des Grands Lacs grâce aux efforts d'interventions bien structurées.

### **Lamproie marine**

Le Programme de lutte contre la lamproie marine est géré par la Commission des pêcheries des Grands Lacs et vise à protéger les espèces de poissons indigènes et les pêches des Grands Lacs.

Conformément à une entente binationale, le Canada consacre plus de 10,6 millions de dollars par année au contrôle et à la gestion de la lamproie marine dans les Grands Lacs.

Grâce à notre engagement à long terme à l'égard du programme, on a atteint ou presque atteint les niveaux de population cibles dans tous les lacs en ce qui a trait à la lamproie marine.

### **Achigan à petite bouche**

Le MPO est très préoccupé par la présence d'achigans à petite bouche, une espèce envahissante, dans le réseau de la rivière Miramichi.

Le MPO continuera à travailler avec la province, les peuples autochtones, les pêcheurs sportifs et d'autres pour atténuer l'impact de cette espèce aquatique envahissante.

Le MPO examine actuellement une demande visant à autoriser l'utilisation d'un pesticide pour éradiquer l'achigan à petite bouche dans le lac Miramichi et une partie de la rivière. Le Ministère étudie les implications pour le saumon atlantique indigène, les espèces en péril, les autres espèces de poissons, la faune et la sécurité publique.

Le Ministère élabore également un plan à long terme pour la gestion de cette espèce envahissante dans le bassin hydrographique de la rivière Miramichi en se fondant sur la prévention, la détection, l'intervention et le contrôle, ainsi qu'en misant sur une collaboration soutenue avec ses partenaires.

Entre-temps, le Ministère et ses partenaires poursuivront les activités de confinement, de contrôle et de surveillance de l'achigan à petite bouche dans le bassin hydrographique de la Miramichi.

### **Hareng de l'Atlantique**

Notre gouvernement continue à prendre des mesures lorsqu'il s'agit de gérer durablement nos stocks de poissons et de soutenir nos pêches.

Pêches et Océans Canada est conscient des effets que les réductions des possibilités de pêche ont eus sur les pêcheurs et continue à faire des efforts scientifiques pour aider au rétablissement.

Nous continuerons à adopter une approche prudente pour garantir une gestion durable des stocks de poissons et à consulter les groupes autochtones et tous les intervenants sur la gestion du hareng de l'Atlantique.

### **Pénurie d'appâts pour le hareng**

Notre gouvernement continue à prendre des mesures lorsqu'il s'agit de gérer durablement nos stocks de poissons et de soutenir nos pêches.

Le Ministère reconnaît que les dépenses des entreprises de pêche ont augmenté en raison du coût élevé des appâts, notamment à cause de la faible abondance des stocks pour la pêche au maquereau et au hareng.

Le Ministère a encouragé les pêcheurs à envisager d'autres sources d'appât et certains pêcheurs ont importé du hareng et du maquereau pour réduire les pressions sur les stocks nationaux.

### **Saumon de l'Atlantique**

La conservation du saumon atlantique sauvage est une priorité pour notre gouvernement.

Nous investissons dans la science, et nous travaillons avec les provinces, les collectivités autochtones, les pêcheurs récréatifs et d'autres intervenants pour appuyer des initiatives qui favoriseront le rétablissement des stocks de saumon atlantique.

En mai 2019, notre gouvernement a annoncé la conservation du saumon atlantique sauvage : plan de mise en œuvre 2019 à 2021.

Pêches et Océans Canada continuera de jouer un rôle de leadership dans la prise de mesures nationales et internationales pour inverser la tendance à la baisse des stocks de cette espèce emblématique.

### **CAST**

Le MPO s'est engagé à préserver le saumon sauvage de l'Atlantique et prend des décisions de gestion fondées sur des preuves afin de protéger la pêche pour les générations futures.

Le gouvernement continue de soutenir les objectifs CAST pour le rétablissement du saumon de l'Atlantique, mais n'autorisera pas la remise à l'eau des saumons élevés en éclosérie dans la Miramichi.

Le Ministère continuera à maintenir un dialogue ouvert avec tous les intervenants et partenaires intéressés afin d'entendre leurs préoccupations et leurs propositions pour promouvoir des populations de saumon atlantique saines et résistantes.

### **Rivière Avon – présence de poissons morts**

Pêches et Océans Canada sait qu'un certain nombre de poissons ont été retrouvés morts sur la rivière Avon.

Les agents des pêches ont travaillé avec le personnel du Programme de protection du poisson et de son habitat pour déterminer la cause du décès.

Le même jour, de nouvelles mesures ont été mises en place en coopération avec la province de Nouvelle-Écosse afin d'éviter de nouvelles mortalités de poissons.

Le personnel du MPO a visité le site et a signalé que les nouvelles mesures visant à protéger les poissons et leur habitat ont été couronnées de succès.

### **Baffinland – Rivière Mary**

La protection du milieu marin et des mammifères marins est une priorité absolue, et c'est pourquoi nous veillons à ce que les projets soient évalués en profondeur.

Nous nous sommes assurés que les conditions sont en place pour protéger l'environnement et les mammifères marins dans la phase 1 du

projet, et Pêches et Océans Canada participe également à l'examen des impacts potentiels de la phase 2 par la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.

Le Ministère travaille aux côtés d'autres intervenants et des organisations et collectivités inuites pour mieux comprendre les impacts potentiels du projet.

### **Big Bar**

La restauration du passage naturel du poisson dans la région, ainsi que la sécurité des travailleurs et du public, demeurent les principales priorités de notre gouvernement.

Des efforts à court et à long terme, y compris l'élaboration de plans d'atténuation et d'autres systèmes de passage des poissons, sont en cours, et nous faisons des progrès constants pour réduire l'impact du glissement de terrain sur les futurs stocks de saumon.

Nous préparons également l'installation d'une pompe à poissons pneumatique qui transportera les poissons au-delà du glissement de terrain lorsque le niveau de l'eau est trop élevé dans la passe migratoire.

La protection et la conservation de nos stocks de saumon restent une priorité pour notre gouvernement, et nous continuons à travailler avec les Premières Nations et les partenaires provinciaux pour rétablir le passage naturel des poissons.

### ***Si l'on insiste sur le coût***

Les stocks de saumon quinnat du Fraser sont au bord de l'effondrement et le rétablissement du passage naturel des poissons à Big Bar est une priorité absolue pour notre gouvernement.



Au cours du contrat initial de trois mois, il est apparu clairement que la résolution du blocage était une entreprise de grande envergure et qu'il faudrait des ressources considérables pour y faire face de manière adéquate.

Les coûts de remise en état du site du glissement de terrain sont en cours, car nous nous efforçons d'améliorer suffisamment le passage des poissons pour la migration du saumon du Fraser en 2020.

Dès le début de son intervention face au glissement de terrain, le MPO a travaillé en partenariat avec les gouvernements de la Colombie-Britannique et des Premières Nations. Ensemble, nous continuons à prendre toutes les mesures possibles pour réduire l'impact à long terme du glissement de terrain sur les futurs stocks de saumon.

### **Programme d'achat du Canada**

Depuis le début de la crise sanitaire, notre gouvernement s'est efforcé de soutenir tous les Canadiens, y compris ceux du secteur des produits de la mer.

Nous faisons tout notre possible pour aider nos pêcheurs et nos aquaculteurs à commercialiser leurs captures de produits de la mer et leurs produits aquacoles de haute qualité.

Le programme d'achat des aliments excédentaires annoncé permettra de remédier à une partie des excédents de la pêche sauvage et des produits de l'aquaculture et de fournir des aliments nutritifs à ceux qui en ont besoin. La pêche sauvage et l'aquaculture se verront attribuer une partie de ce fonds de 50 millions de dollars.

Je parle régulièrement avec mes homologues provinciaux, ainsi qu'avec l'industrie et les intervenants, et notre gouvernement étudie toutes les options pour soutenir au mieux les femmes et les hommes de nos secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

### **Garde côtière canadienne**

La sécurité des employés de la Garde côtière canadienne et des marins est une priorité absolue.

Les situations d'urgence dans les eaux canadiennes sont une réalité, et la Garde côtière est prête à intervenir lorsqu'elles se présentent.

Les services fournis par la Garde côtière sont essentiels pour assurer la sécurité de nos voies navigables, et la Garde côtière continue de maintenir des opérations normales dans tout le pays.

### **Proximité et nombre de membres d'équipage – GCC**

Notre Garde côtière fournit quotidiennement d'importants services essentiels dans tout le pays.

La recherche et le sauvetage en mer sont souvent une question de vie ou de mort.

Lors d'une intervention de recherche et de sauvetage et d'autres missions et services essentiels fournis par la Garde côtière, nos membres d'équipage doivent travailler à proximité les uns des autres.

La Garde côtière a adopté une série de procédures opérationnelles, notamment en exigeant que le personnel de première ligne porte un équipement de protection individuelle. Ces procédures permettront de protéger notre personnel et de garantir que nous sommes prêts à fournir des services aux Canadiens dans tout le pays.

## **Dépistage des membres d'équipage – GCC**

La Garde côtière canadienne s'engage à assurer la santé et la sécurité de ses membres, tout en continuant à fournir des services essentiels aux Canadiens, aux marins et à nos partenaires.

La Garde côtière a mis en place un dépistage préalable et demande aux membres d'équipage qui présentent des symptômes de la COVID-19 de suivre les conseils de leurs autorités sanitaires locales et de se faire dépister. Elle a également pris des mesures renforcées en matière de santé et de sécurité sur les sites à terre et à bord des navires, en suivant les conseils des autorités de santé publique. Il s'agit notamment de renforcer les procédures d'accès aux bâtiments, ainsi que les protocoles et procédures de nettoyage supplémentaires qui doivent être suivis en cas de maladie.

Les équipages des navires se trouvant dans l'Arctique cette saison bénéficieront de contrôles sanitaires réguliers à bord afin de surveiller leur état de santé permanent. Il n'y aura pas de visites non essentielles dans les collectivités du Nord cette saison.

## **Fonds canadien pour la stabilisation des produits de la mer**

Les femmes et les hommes qui travaillent dans le secteur canadien du poisson et des produits de la mer sont les moteurs économiques d'un grand nombre de nos collectivités côtières et rurales.

C'est pourquoi j'ai été heureuse d'annoncer l'octroi de 62,5 millions de dollars pour le nouveau Fonds canadien pour la stabilisation des produits de la mer, qui ira directement au secteur de la transformation du poisson et des produits de la mer.

Nous avons toujours dit que nous adapterions nos mesures au fur et à mesure de l'évolution de la situation et c'est ce que nous faisons.

### **Pêche sportive au saumon quinnat**

La protection des stocks sauvages en Colombie-Britannique, y compris les stocks de quinnat du fleuve Fraser qui sont au bord de l'effondrement, est une priorité pour notre gouvernement, et nous continuons à fonder nos décisions sur la science ainsi qu'à consulter les groupes autochtones et les intervenants touchés.

Des mesures provisoires de gestion de la pêche sportive au saumon quinnat ont été annoncées le 1<sup>er</sup> avril afin que suffisamment de temps puisse être consacré à l'examen technique des mesures de 2019 ainsi qu'à la tenue de consultations sur la mise en œuvre d'éventuels ajustements pour la saison à venir.

Nous travaillons actuellement avec divers groupes pour évaluer les changements proposés afin de vérifier leur cohérence avec les objectifs de conservation, les obligations qu'a notre gouvernement envers les Premières Nations et les exigences du Traité sur le saumon du Pacifique. Une décision sera prise en fonction de ces évaluations et devrait être annoncée dans les prochaines semaines.

### **Changement climatique – Acidification des océans, manque d'oxygène, glace de mer**

Notre gouvernement et l'industrie canadienne sont résolus à protéger les mammifères marins des empêtrements dans les engins de pêche et à maintenir l'accès au marché américain.

Nous continuons à travailler en étroite collaboration avec les pêcheurs canadiens et les autres intervenants pour répondre aux nouvelles

exigences américaines en matière d'importation qui entreront en vigueur en 2022.

En ce qui concerne la protection de la baleine noire de l'Atlantique Nord, nous sommes fiers de la fermeté de nos mesures et sommes convaincus qu'elles respectent ou dépassent les normes américaines.

### **Retard de la pêche**

Les changements apportés à la gestion d'une pêche, comme le report de son ouverture, se font avec le soutien des pêcheurs et des transformateurs, et après avoir pris en compte divers facteurs, dont la conservation et la protection des stocks ainsi que la santé et la sécurité des pêcheurs.

Notre gouvernement est en communication constante avec les partenaires des provinces et de l'industrie pour discuter de ces questions et pour évaluer chaque situation au cas par cas.

Nous nous assurons que les décisions que nous prenons aujourd'hui soutiennent l'industrie à court terme et permettront une reprise solide dans l'avenir.

### **Fonds des pêches de l'Est (FPQ, FPA)**

Depuis que notre gouvernement a lancé le Fonds des pêches de l'Atlantique, le Fonds des pêches du Québec et le Fonds canadien d'initiatives en matière de poissons et fruits de mer, nous avons fourni :

- plus de 140 millions de dollars en soutien, pour
- plus de 250 millions de dollars en initiatives, dans le cadre de
- plus de 545 projets.

Si ces programmes ont été très bien utilisés et ont conduit à de nombreuses innovations et améliorations dans nos pêches, je pense qu'ils seront inestimables pour le redressement du secteur après la crise de la COVID-19.

Je parle régulièrement avec mes homologues provinciaux et territoriaux, et ces programmes sont bien placés pour aider notre industrie à aller de l'avant alors que nous avançons.

### **Fermeture de la pêche à la civelle**

Notre gouvernement continue de veiller à ce que notre pêche, y compris la pêche à la civelle, reste durable pour les années à venir.

Après mûre réflexion, et en raison du risque important que la poursuite de la pêche fait peser sur la conservation et la protection de l'anguille d'Amérique, la fermeture de la pêche à la civelle a été prolongée de 45 jours supplémentaires.

Cette mesure est nécessaire pour faire face aux menaces immédiates qui pèsent sur l'espèce.

Depuis la fermeture initiale, le MPO a communiqué avec les collectivités autochtones touchées et les détenteurs de permis pour déterminer la voie à suivre.

Nous continuerons à mener des consultations avec nos partenaires tout au long de cette période.

### ***Si l'on insiste, concernant la COVID-19***

Nous sommes conscients que les Canadiens traversent une période difficile, et nous nous efforçons de les soutenir tout en continuant à protéger les stocks qui pourraient être menacés.

Nous continuons à prendre nos décisions en matière de gestion de la pêche sur la base de données scientifiques et en consultation avec les intervenants.

***Si l'on insiste, sur la fermeture de la pêche à des fins ASR***

Nous respectons le droit des groupes autochtones à pêcher à des fins alimentaires, sociales et rituelles.

La fermeture en ce moment a pour but d'assurer la conservation du stock afin qu'il puisse se rétablir.

Une fois de plus, nous entreprendrons des consultations avec les collectivités autochtones touchées et les pêcheurs commerciaux pendant la fermeture.

***Si l'on insiste, sur l'inscription en vertu de la Loi sur les espèces en péril***

À la suite de la recommandation reçue du COSEPAC, le gouvernement du Canada analyse et envisage l'option d'inscrire l'anguille d'Amérique sur la liste des espèces menacées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.

C'est une décision très complexe, avec de nombreuses implications sociales et économiques.

**Projet Énergie Saguenay**

La protection de nos milieux aquatiques, tout en tenant compte des intérêts économiques des collectivités régionales dont le gagne-pain dépend de ces industries, est une priorité pour notre gouvernement.

Mon Ministère continuera de participer activement à l'évaluation environnementale du Projet Énergie Saguenay.

Le MPO continuera de fournir, des conseils d'experts et évaluera les répercussions physiques possibles sur l'environnement marin et dulcicole, y compris l'évaluation des répercussions du bruit sous-marin sur les mammifères marins.

### **Forage exploratoire extracôtier à Terre-Neuve-et-Labrador**

Notre gouvernement protège notre environnement marin tout en laissant la place à des activités économiques qui ne nuisent pas aux objectifs de conservation.

Nous avons travaillé avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador pour planifier l'utilisation durable de la zone côtière de Terre-Neuve-et-Labrador.

Ce règlement concernant les forages exploratoires est fondé sur des données scientifiques et ne s'appliquera que lorsque des conditions rigoureuses en matière d'environnement et de consultation seront remplies.

Les activités pétrolières et gazières, l'exploitation minière, l'immersion et le chalutage de fond dans les zones marines protégées continuent d'être interdits.

### **Protection du poisson et de son habitat**

Les règlements visant à protéger les écosystèmes aquatiques, y compris les espèces aquatiques en péril, demeurent en vigueur.

Le Ministère continuera de traiter les demandes d'autorisation présentées au titre de la *Loi sur les pêches*, et les permis présentés au titre de la *Loi sur les espèces en péril*.





Le Ministère examinera les demandes de souplesse présentées dans la foulée de la crise COVID-19 au cas par cas.

Il est important que le personnel et les promoteurs respectent les mesures de sécurité prescrites par les organismes de santé publique et prennent toutes les mesures nécessaires pour assurer la santé des travailleurs.

Notre Ministère continuera de respecter son obligation de consulter. Au besoin, des consultations seront menées par les voies appropriées, notamment par téléphone, courriel ou télécopieur, en fonction des circonstances et des demandes de la collectivité autochtone que nous consultons.

### **Armes à feu**

La sécurité des employés du gouvernement et du public est une priorité absolue, et Pêches et Océans Canada donne suite aux conclusions et recommandations de la vérification interne sur la gestion des armes à feu.

Le Ministère a déjà en place des contrôles solides et veillera à ce que ces contrôles soient appliqués dans l'ensemble du Ministère.

Les fonctionnaires du Ministère continueront de vérifier l'inventaire des armes à feu, et également à revoir ses pratiques en matière de gestion des stocks et de contrôle de l'accès aux armes à feu.

### **Renouvellement de la flotte**

Les hommes et les femmes de la Garde côtière canadienne sont au travail tous les jours dans l'ensemble du pays, et notre gouvernement

leur fournit les outils dont ils ont besoin pour assurer la sécurité des Canadiens et la vitalité de notre économie.

En 2019, le gouvernement a annoncé le plus important investissement jamais fait pour renouveler la flotte de la Garde côtière canadienne, c'est-à-dire 24 nouveaux grands navires : 16 navires polyvalents, deux navires de patrouille extracôtière de l'Arctique et six brise-glaces de programme.

Notre engagement important de renouveler la flotte de la Garde côtière fournira à nos équipages des outils de pointe et préservera le régime de sécurité maritime de calibre mondial dont bénéficie le Canada.

### ***Si on insiste sur les échéanciers***

Nous n'avons pas été informés de retards importants à l'heure actuelle. La Garde côtière planifiera son calendrier opérationnel en fonction de tout échéancier révisé, au besoin, et continuera de répondre à ses demandes opérationnelles et à la prestation de services aux Canadiens.

La Garde côtière utilise une approche par zone où les navires peuvent être mobilisés en cascade en fonction des besoins.

Nous avons aussi conclu un arrangement en matière d'approvisionnement avec le secteur privé qui permet à la Garde côtière d'utiliser les services de déglacage et d'autres services du secteur privé pour répondre à des besoins à très court terme.

### **Office de commercialisation du poisson d'eau douce**

Tout comme une grande partie de l'industrie au Canada, l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce est confronté à une baisse considérable de la demande de produits.

L'Office fonctionne de façon indépendante du Ministère, mais j'ai été informée qu'il continuera à remplir son mandat législatif dans les Territoires du Nord-Ouest d'acheter tout le poisson pour l'exportation.

On comprend aussi que l'Office continuera à opérer en tant qu'acheteur de poisson agréé sur le marché libre du Manitoba et de la Saskatchewan en achetant du poisson lorsqu'il a des commandes à remplir.

Nous travaillons avec toutes les parties prenantes, pour relever les défis de front, et nous continuons à explorer toutes les options pour garantir que l'industrie du poisson et des fruits de mer dispose du soutien nécessaire pour faire face à cette tempête.

***Si l'on insiste pour avoir une opinion relativement à la décision de l'Office***

Comme il s'agit d'une décision opérationnelle prise par une société d'État indépendante, l'Office est le mieux placé pour commenter davantage cette mesure, que nous espérons temporaire.

**Pêches à des fins ASR**

Afin de respecter le caractère prioritaire des pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles, la délivrance des permis de pêche se poursuivra comme dans les années antérieures.

Nous recommandons vivement à tous les pêcheurs, y compris ceux qui pratiquent la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles, de suivre tous les conseils et directives de santé publique.

La pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles vise à répondre aux besoins des communautés autochtones, et en particulier à relever le défi actuel de la sécurité alimentaire.

## **Engins fantômes**

Notre gouvernement est fier de l'engagement pris visant à réduire la pollution par le plastique et à veiller à ce que nos océans soient protégés et restent en bonne santé pour les générations à venir.

Les engins fantômes contribuent de manière importante aux débris plastiques marins, c'est pourquoi nous avons signé l'Initiative mondiale de lutte contre les engins de pêche fantômes et annoncé l'année dernière la création du Fonds pour les engins fantômes pour aider les pêcheurs, les groupes environnementaux, les collectivités autochtones, l'industrie de l'aquaculture et les collectivités côtières à trouver et à récupérer les engins fantômes nuisibles dans l'océan et à les éliminer de manière responsable afin qu'ils puissent être recyclés dans l'économie.

La santé de nos océans est vitale pour le bien-être économique, culturel et social des collectivités côtières du Canada. Nous savons que la pollution par le plastique nuit aux océans, à la faune, aux collectivités et à l'économie du Canada, et c'est pourquoi nous prenons des mesures.

## **Observation de la baleine à bosse**

Pêches et Océans Canada travaille en étroite collaboration avec le Réseau québécois d'urgences pour les mammifères marins, qui coordonne le suivi de la baleine à bosse, qui s'est déplacée en dehors de sa zone habituelle.

Les agents des pêches du MPO et l'équipe d'intervention du Réseau québécois d'urgences pour les mammifères marins patrouillent depuis jeudi dernier dans les zones visitées par la baleine afin de documenter le comportement de l'animal et de s'assurer que les règlements sur les mammifères marins sont respectés et que l'animal n'est pas dérangé.

L'animal ne semble pas être en détresse ou blessé. Aucune mesure de suivi n'est prise pour l'instant. Cependant, le MPO et le Réseau québécois d'urgences pour les mammifères marins évaluent différents scénarios en collaboration avec des experts en mammifères marins.

### **Pêche INN**

Mon Ministère s'est engagé à jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la pêche illégale, non réglementée et non déclarée (INN), qui est si dévastatrice pour les écosystèmes et les économies du monde entier.

Dans le cadre de l'initiative du G7 sur la santé des océans, le Canada a engagé près de 12 millions de dollars dans divers projets.

À titre d'exemple, le Canada, en coordination avec ses partenaires américains, participe à des efforts réguliers de suivi, de contrôle et de surveillance de la haute mer du Pacifique Nord, afin de s'assurer que les saumons sont protégés pendant leur migration.

Il s'agit notamment de ressources pour évaluer les nouvelles technologies de surveillance, améliorer la mise en commun des informations et renforcer les capacités de lutte contre la pêche INN dans le monde en développement.

La ratification par le Canada de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port est une preuve de notre engagement à cibler la pêche INN.

### **Répercussions sur le ministère des Pêches et des Océans en interne**

Pendant la crise de COVID, mon Ministère a été en mesure de continuer à assurer ses activités et ses opérations clés avec des interruptions très limitées.

Pour l'ensemble du Ministère, seuls 10 employés ont été personnellement touchés par la COVID-19.

La majorité de notre personnel suit les directives des autorités de santé publique et travaille à distance. Le Ministère a réagi très rapidement en ajoutant de la capacité informatique et de la bande passante pour permettre à notre personnel d'être pleinement productif en travaillant depuis son domicile.

Le personnel qui ne pouvait pas travailler à domicile et qui était essentiel à nos opérations a continué à travailler dans nos bureaux, sur le terrain ou à bord d'un navire, pour fournir des services aux Canadiens.

Alors que les provinces et les municipalités commencent à assouplir les restrictions, notre Ministère élabore des stratégies pour préparer une « nouvelle normalité » et le retour progressif des employés sur leur lieu de travail habituel.

### **Répercussions sur l'industrie et le marché**

Nous savons que la COVID-19 a un impact sur l'activité économique mondiale, et nous cherchons des moyens d'aider le secteur à se positionner au mieux pour vendre son produit de haute qualité en cette période difficile, et à plus long terme, à mesure que les marchés se redressent.

Nous continuons à partager les informations sur le marché et les réactions du secteur pour aider à soutenir la subsistance de cette industrie vitale, tout en veillant à ce que la santé et la sécurité des pêcheurs, des travailleurs des usines de transformation et des aquaculteurs soient toujours au premier plan.

Avec plus d'un demi-milliard de dollars d'investissements, notre Fonds canadien pour la stabilisation des produits de la mer aidera l'industrie à accéder au marché intérieur de la vente au détail et notre Programme de Prestation et Subvention aux pêcheurs soutiendra ces derniers pendant cette période difficile.

Cela s'ajoute aux mécanismes de financement du MPO déjà en place qui permettent au secteur d'être concurrentiel sur les marchés nationaux et internationaux.

Par exemple, les Fonds pour la pêche, des programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés en partenariat avec les provinces de l'Atlantique, la Colombie-Britannique et le Québec, sont déjà en place pour financer le secteur afin de rechercher et d'appliquer des méthodes novatrices de pêche, de transformation et de livraison de poissons et de produits de la mer de haute qualité et d'origine renouvelable.

Le Fonds canadien d'initiatives en matière de poissons et de fruits de mer (FCIPFM), qui est le pilier national du Fonds des pêches de l'Atlantique, vise à accroître la reconnaissance du Canada en tant que leader mondial dans la fourniture de poissons et de produits de la mer de haute qualité sur les marchés nationaux et internationaux.

Le MPO continuera à travailler avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et de l'industrie, pour examiner comment ces investissements peuvent être utilisés au mieux pour positionner le secteur afin qu'il puisse vendre ses produits en cette période difficile.

Les aquaculteurs peuvent également demander une aide dans le cadre de plusieurs mesures fédérales de soutien dans le cadre de la COVID, notamment la Subvention salariale d'urgence du Canada, ainsi que des



prêts du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, du Fonds d'aide et de relance régionale et de Financement agricole Canada.

Mon Ministère a créé des pages Web complètes pour aider nos secteurs de la pêche et de l'aquaculture à s'orienter dans l'aide fédérale COVID qui peut leur être offerte en ces temps difficiles.

Nos secteurs de la pêche et de l'aquaculture sont essentiels à notre approvisionnement alimentaire, et nous travaillons 24 heures sur 24 pour soutenir l'industrie.

### **Conditions du permis – Zone de pêche du homard (ZPH)**

Il a été porté à mon attention qu'une nouvelle condition a été ajoutée aux permis des pêcheurs de homard dans certaines ZPH de la région du Golfe.

Cette condition n'a pas été autorisée. En conséquence, j'ai demandé à mes agents de supprimer la condition en question, et je peux confirmer que cela a été fait.

Je tiens à remercier les pêcheurs et les députés locaux de m'avoir fait part directement de leurs préoccupations.

### **Zones de protection marines**

Notre gouvernement reconnaît l'importance de protéger les zones marines et côtières du Canada – c'est pourquoi nous avons dépassé l'objectif de protéger 10 % des zones marines et côtières en 2020 avant l'échéance.

Le 1<sup>er</sup> août 2019, la zone de protection marine du bassin de l'Extrême-Arctique canadien a été désignée en vertu de la *Loi sur les océans*, portant le total des zones marines et côtières protégées à 13,81 % par rapport à seulement 1 % en 2016.



Notre gouvernement collaborera avec ses partenaires des provinces et des territoires, les collectivités autochtones et les Canadiens des quatre coins du pays pour établir un plan visant à accroître la protection marine à 25 % d'ici 2025, et à 30 % d'ici 2030.

### **Pêches pour une subsistance convenable**

Notre gouvernement s'est engagé dans ses relations avec les peuples autochtones.

La Cour suprême du Canada a reconnu le droit de pêcher pour gagner sa vie et le MPO a travaillé à des tables de négociation pour mettre en œuvre ce droit dans les collectivités sur la côte Est et le Québec.

Nous poursuivons de travailler avec les collectivités autochtones dans le cadre de programmes et d'initiatives de pêche, et ce, dans un esprit de respect et de réconciliation.

### ***Vente de prises alimentaires, sociales et rituelles...***

Les allocations à des fins alimentaires, sociales et rituelles sont basées sur des consultations entre le MPO et les collectivités autochtones distinctes; la pêche alimentaire, sociale et rituelle est réservée aux pêcheurs autochtones et à leurs collectivités. Les allocations ne sont pas destinées à la vente.

Les agents des pêches continuent à surveiller toutes les activités de pêche ASR, et ont pris une série de mesures d'application de la loi ciblées pour lutter contre la pêche et l'achat illégaux de ces prises.

Nous collaborons avec tous les pêcheurs afin de garantir le respect de la *Loi sur la pêche* et des droits de pêche des Autochtones.

## **Baleines noires de l'Atlantique Nord**

La protection et la conservation de la baleine noire de l'Atlantique Nord, une espèce menacée, sont une priorité pour notre gouvernement.

Le programme canadien de surveillance de la baleine noire a détecté des baleines dans le golfe du Saint-Laurent de façon constante depuis le 3 mai.

Le MPO a mis en œuvre comme prévu ses mesures de gestion de la pêche pour 2020, notamment son plan de surveillance aérienne, en mer et dans l'eau, ainsi que les fermetures temporaires et saisonnières de zones de pêche.

Les agents des pêches contrôlent actuellement le respect par les pêcheurs des mesures de pêche et des fermetures de zones.

## **Accès au marché américain des baleines noires de l'Atlantique Nord**

Notre gouvernement et l'industrie canadienne sont résolus à protéger les mammifères marins des enchevêtrements dans les engins de pêche et à maintenir l'accès au marché américain.

Nous continuons à travailler en étroite collaboration avec les pêcheurs canadiens et les autres intervenants pour répondre aux nouvelles exigences américaines en matière d'importation qui entreront en vigueur en 2022.

En ce qui concerne la protection de la baleine noire de l'Atlantique Nord, nous sommes fiers de la fermeté de nos mesures et sommes convaincus qu'elles respectent ou dépassent les normes américaines.

## **Intervention auprès des mammifères marins**

La COVID-19 est un défi mondial qui évolue rapidement, et la santé et la sécurité des Canadiens demeurent la priorité absolue du gouvernement du Canada.

Pendant la pandémie, Pêches et Océans Canada continue de remplir son mandat de protection des baleines noires de l'Atlantique Nord, conformément aux conseils des autorités de santé publique.

Dans le cadre de ses efforts pour arrêter la propagation de COVID-19, le MPO évaluera tous les incidents impliquant des mammifères marins, y compris les échouements et les enchevêtrements de baleines noires de l'Atlantique Nord, et déterminera les réponses au cas par cas.

En cas d'incident, le Ministère prendra des décisions en étroite collaboration avec ses partenaires et en utilisant les dernières directives des autorités de santé publique.

## **Hydrophones/Surveillance acoustique**

La protection et la conservation de la baleine noire de l'Atlantique Nord, une espèce menacée, sont une priorité pour notre gouvernement.

Cette année, nous avons présenté des mesures qui amélioreront notre capacité à détecter les baleines noires afin que nous puissions mieux répondre à leur présence dans nos eaux grâce à l'utilisation supplémentaire d'hydrophones en temps quasi réel.

Cette méthode acoustique complète notre programme de surveillance aérienne qui est notre principal moyen de détection des baleines noires dans le Canada atlantique.

Ces mesures de surveillance ainsi que les fermetures dynamiques et saisonnières nous aident à protéger les baleines et à garantir la durabilité de nos pêches

### **Hareng du Pacifique**

Notre gouvernement continue d'agir lorsqu'il s'agit de soutenir nos stocks et de soutenir nos pêches, et nous basons nos décisions sur des preuves scientifiques solides.

Le niveau d'exploitation proposé pour la saison de pêche 2019-2020 dans le détroit de Georgia a été réduit de plus de 50 % par rapport aux captures autorisées pour la saison de pêche 2018-2019, en réponse à la baisse du stock prévue pour 2020.

La réduction des captures autorisées est conforme aux objectifs de conservation de l'approche de gestion et offre des possibilités au secteur, notamment aux Premières Nations qui participent à la pêche commerciale.

Nous continuons à entretenir un dialogue ouvert avec tous les intervenants et partenaires pour connaître leurs préoccupations et d'éclairer les décisions prises sur la base des meilleures données scientifiques disponibles.

### **Saumon du Pacifique**

La pandémie de COVID-19 est une situation qui évolue rapidement, et la santé et la sécurité des Canadiens est une priorité pour notre gouvernement.

Alors que nous collaborons avec les provinces et les territoires pour veiller à ce que des mesures soient mises en place pour assurer la

sécurité des Canadiens, nous poursuivons notre travail de protection et de conservation du saumon sauvage du Pacifique.

Au fil des ans, notre gouvernement a pris des mesures et fait de réels investissements dans la conservation de nos stocks, notamment en donnant suite aux 75 recommandations de la Commission Cohen, dans le cadre du Fonds de restauration et d'innovation pour le saumon de la Colombie-Britannique, doté de 142 millions de dollars.

De plus, d'importants travaux pour rétablir le passage naturel des poissons sur le glissement de terrain de Big Bar se poursuivent.

La protection de nos stocks de saumon sauvage reste une priorité pour notre gouvernement.

### **Port de Québec**

Le projet fait actuellement l'objet d'une évaluation environnementale rigoureuse, un processus fondé sur des preuves scientifiques et de vastes consultations menées auprès des peuples autochtones et du public.

Le Ministère met à la disposition des intervenants ses informations scientifiques les plus précises sur les espèces présentes, notamment le bar rayé, une espèce inscrite sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril*.

Si le projet passe à l'étape de la réglementation, le Ministère examinera toute demande d'autorisation en vertu de la *Loi sur les pêches*, ou de permis en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.

## **Agrandissement du port de Montréal**

Le projet d'agrandissement du port de Montréal fait actuellement l'objet d'une évaluation environnementale rigoureuse, notamment de vastes consultations auprès des peuples autochtones et du public.

Aucune décision n'a encore été prise quant à savoir si des autorisations ou des permis conformément à la *Loi sur les pêches* ou à la *Loi sur les espèces en péril* seront nécessaires.

La protection des espèces en péril est la responsabilité de tous, et notre gouvernement s'engage à collaborer avec les provinces, les territoires et tous les Canadiens afin de mettre en œuvre la *Loi sur les espèces en péril*.

## **Orthoréovirus pisciaire**

Le gouvernement continue de protéger et de rétablir les stocks de saumon sauvage du Pacifique.

Après une analyse et un examen minutieux, nous avons déterminé qu'il n'est pas nécessaire d'effectuer des tests pour la souche d'orthoréovirus pisciaire-1 de la Colombie-Britannique pour autoriser le déplacement de poissons vivants.

Nous adapterons notre approche à la gestion de l'aquaculture, au besoin, à mesure que de nouvelles données scientifiques deviendront disponibles.

Sur la base d'un certain nombre d'initiatives, nous sommes en train de finaliser un cadre pour la gestion des risques en aquaculture, qui décrit

comment nous utilisons l'approche de précaution en ce qui concerne la gestion fédérale du secteur.

Nous travaillons également avec l'industrie de l'aquaculture en Colombie-Britannique pour mettre en œuvre une surveillance accrue de l'inflammation des muscles squelettiques et cardiaques et du syndrome ictère dans les parcs marins en filet, ainsi que pour détecter dans les écloséries d'eau douce deux souches non indigènes d'orthoréovirus pisciaire.

Le MPO continue de mobiliser le gouvernement de la Colombie-Britannique, les Premières Nations, l'industrie et les organismes environnementaux non gouvernementaux sur les approches de gestion de la santé des poissons par l'intermédiaire de l'Organisme consultatif multipartite autochtone du MPO et de son groupe de travail technique sur la santé des poissons afin de protéger le saumon sauvage et d'améliorer la durabilité environnementale de l'aquaculture en Colombie-Britannique.

### **Pêches récréatives**

Pour soutenir les efforts des provinces en matière de santé publique, des délais dans les saisons de pêche récréative ont été mis en place afin de respecter les mesures d'urgence visant à aplatir la courbe de transmission de la COVID-19.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les provinces et les territoires pour soutenir leurs efforts en matière de pêche récréative.

Dans la région Pacifique du MPO, en raison de la pandémie actuelle et des restrictions de voyage qui y sont associées, la vente de permis de pêche récréative aux personnes qui ne sont pas des résidents du Canada est suspendue jusqu'à ce que les restrictions frontalières soient levées.

La Garde côtière, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, travaille à la gestion des activités de navigation de plaisance et les marins sont encouragés à éviter autant que possible les déplacements non essentiels.

### **Répercussions de la recherche**

La protection de la santé et la sécurité des Canadiens sont une priorité essentielle de notre gouvernement.

La pandémie de COVID-19 est une situation qui évolue rapidement et d'importants travaux scientifiques se poursuivront en conformité avec les conseils des autorités de santé publique.

Pour l'instant, Pêches et Océans Canada a suspendu les activités scientifiques en laboratoire et sur le terrain jusqu'au 15 juin. Pendant cette période, seules les activités opérationnelles qui soutiennent un service essentiel aux Canadiens, comme la sécurité de la navigation, seront entreprises.

Nous continuerons à réévaluer ce calendrier tout en veillant à ce que les travaux scientifiques importants se poursuivent.

### ***À propos du hareng du Pacifique***

La protection de la santé et la sécurité des Canadiens sont une priorité essentielle de notre gouvernement.

La pandémie de COVID-19 est une situation qui évolue rapidement et d'importants travaux scientifiques se poursuivront en conformité avec les conseils des autorités de santé publique.



Concernant le hareng, mon Ministère met en place d'autres méthodes d'évaluation, lorsque nécessaire, comme l'utilisation de relevés en surface pour remplacer les relevés en plongée effectués pour le hareng du Pacifique.

### **Sécurité des travailleurs – Général**

La priorité absolue du Ministère est la sûreté et la sécurité de ses employés.

Les femmes et les hommes qui travaillent dans nos usines de pêche et de transformation, à bord de nos navires de la Garde côtière ou dans nos centres opérationnels nous rendent un service essentiel en cette période critique.

Chaque Canadien a droit à un lieu de travail sûr et sain.

Il est important que les entreprises, ainsi que les organismes de santé publique, prennent toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé des travailleurs.

Notre gouvernement sera présent à chaque étape pour aider nos pêcheurs et nos transformateurs, tout en veillant à ce que les Canadiens continuent d'avoir accès à des produits de la mer de grande qualité.

### **Sécurité – Canada atlantique**

La santé et la sécurité de tous les Canadiens restent notre priorité numéro un.

Les provinces travaillent avec des groupes locaux pour s'assurer que des protocoles de santé et de sécurité sont en place pour ceux qui travaillent dans la pêche et les usines de transformation

Après de nombreuses consultations avec les pêcheurs, les associations membres, les transformateurs, groupes autochtones et d'autres, le MPO a retardé certaines pêches dans le Canada atlantique et répond actuellement à d'autres demandes. Les retards donnent à l'industrie le temps de travailler avec les provinces pour mettre en œuvre les mesures de santé et de sécurité nécessaires.

Nous savons qu'il y a encore beaucoup à faire, et nous continuerons à travailler pour que tout le monde puisse bénéficier des programmes de soutien fédéraux afin qu'ils puissent faire le meilleur choix pour eux-mêmes et leur famille.

### **Sécurité – Collaboration avec les provinces**

Nous soutenons les provinces dans leurs directives en matière de santé et de sécurité. Tous les gouvernements du Canada ont montré par leurs actions que la sécurité de nos collectivités est la priorité absolue.

Nous travaillons 24 heures sur 24 pour que le secteur des produits de la mer soit soutenu – des pêcheurs et des récoltants aux transformateurs et à l'industrie – car il s'agit d'un secteur essentiel pour les collectivités côtières, et elles sont indispensables au maintien des chaînes d'approvisionnement alimentaire.

La sécurité reste la principale priorité, et nous devons écouter les gouvernements provinciaux sur ce qu'ils jugent être le mieux pour leur province à l'heure actuelle.

### **Exigences relatives aux observateurs en mer**

Dans le cadre des efforts pour contrôler la propagation de la COVID-19, l'obligation de présence d'observateurs en mer a été temporairement suspendue le 2 avril. Depuis, la situation a évolué, la plupart des

provinces côtières ayant entamé une réouverture progressive de leurs activités économiques et sociales.

Dans le but de s'harmoniser avec les approches provinciales et territoriales, le MPO met en œuvre une reprise conditionnelle du programme d'observateurs en mer qui exige que la société d'observateurs en mer et le navire de pêche mettent en œuvre des mesures d'atténuation des risques qui correspondent aux directives provinciales et territoriales.

Nous reconnaissons la nature unique de cette situation et restons engagés à travailler avec l'industrie et les partenaires gouvernementaux pour déterminer la meilleure voie à suivre compte tenu de l'évolution de la réponse mondiale à la COVID-19.

### **Harcèlement**

Pêches et Océans Canada prend très au sérieux la question du harcèlement des observateurs en mer et assure le suivi de chaque cas signalé.

Chaque travailleur a droit à un lieu de travail sûr et sain.

Le MPO rencontre régulièrement les observateurs en mer désignés et les entreprises sur les questions et les défis opérationnels, y compris le harcèlement.

Le signalement du harcèlement et les mesures à prendre en cas de harcèlement ont été priorisés dans le cadre du renouvellement de la série de politiques du MPO relatives au programme d'observateurs en mer.

Les observateurs en mer qui se sentent harcelés peuvent signaler tout cas de harcèlement à leur détachement local de conservation et de protection ou à la police locale.

### **Chasse aux phoques – Pacifique**

La gestion durable des pêches canadiennes est importante pour la santé de l'environnement marin et pour les collectivités côtières et autochtones dont les moyens de subsistance sont soutenus par l'océan.

Nous comprenons les préoccupations concernant la prédation des pinnipèdes sur les stocks de poissons, et le MPO veille à ce que les meilleures données scientifiques disponibles soient prises en compte dans les décisions de gestion des phoques afin de maintenir un écosystème aquatique sain et productif.

Bien que les phoques et les otaries mangent du saumon, le saumon représente en moyenne une petite proportion de leur régime alimentaire, et on sait qu'ils mangent d'autres prédateurs du saumon.

Nous continuons à travailler avec les groupes environnementaux et les collectivités autochtones ainsi qu'avec les intervenants afin d'améliorer la conservation et la gestion de nos stocks de poissons.

### **Chasse aux phoques – Atlantique**

La gestion durable des pêches canadiennes est importante pour les collectivités côtières et autochtones dont les moyens de subsistance sont soutenus par l'océan.

Nous comprenons les préoccupations des pêcheurs concernant la prédation des phoques sur les stocks de poissons, et c'est pourquoi nous nous sommes engagés à créer une équipe de travail sur la science des phoques de l'Atlantique pour aider à mieux comprendre l'impact des populations de phoques sur leur écosystème.

Les membres de l'équipe de travail ont été désignés et comprennent des pêcheurs et d'autres intervenants qui commenceront bientôt à travailler sur cette initiative visant à renforcer la base scientifique de la prise de décision.

### **Recherche et sauvetage – Incident**

Nos pensées accompagnent les familles des personnes impliquées dans ce tragique incident et la collectivité de St. Lawrence.

Nous savons que la famille et les amis de M. Kettle se sont associés à des particuliers pour poursuivre l'effort de sauvetage.

La Garde côtière canadienne a fourni les coordonnées relatives à la recherche, y compris la dernière position connue du FV Sarah Anne pour aider aux efforts de sauvetage privés.

### **Traçabilité – aliments d'origine marine**

Sous la direction du ministre de la Santé, notre gouvernement s'est engagé à développer un programme de traçabilité du bateau à l'assiette.

Pour appuyer cette initiative, mon Ministère travaille en étroite collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments afin d'élaborer des options qui pourraient aider les pêcheurs canadiens à mieux commercialiser leurs produits de haute qualité.

Une priorité pour mon Ministère est d'aider le secteur canadien de la pêche à satisfaire aux exigences de traçabilité qui donnent accès à d'importants marchés internationaux.

## **Traçabilité des mollusques – vente illégale**

Notre gouvernement est résolu à offrir aux Canadiens un accès à des mollusques salubres. La sécurité de l'approvisionnement alimentaire au Canada est une responsabilité partagée de l'industrie et des gouvernements fédéral et provinciaux.

Toute récolte qui entre en conflit avec les règles et règlements établis risque d'avoir des répercussions négatives sur la conservation des populations de mollusques et la salubrité des aliments. Ainsi, mon Ministère s'attaque à la récolte et à la vente illégales de mollusques en Colombie-Britannique, y compris le commerce illégal présumé de produits par des entreprises aquacoles légitimes.

Mon Ministère enquêtera sur tout signalement de récolte illégale et prendra les mesures d'application requises, y compris des poursuites.

## **Crevette**

Le secteur de la pêche est un service essentiel et, à ce titre, le gouvernement n'a pas pris la décision d'annuler une saison de pêche commerciale.

Le gouvernement s'est concentré, et continue de le faire, sur la collaboration avec les pêcheurs pour aider à atténuer les risques sanitaires liés à la COVID-19.

Le gouvernement a également annoncé récemment une série de mesures visant à soutenir les pêcheurs qui sont confrontés à des difficultés financières en raison de la COVID-19, notamment le Programme de Prestation et de Subvention aux pêcheurs.

## ***Si on insiste, sur le manque de marchés et les mauvais prix***

Nous savons que la pandémie de COVID-19 a un impact sur l'activité économique mondiale et le Ministère continue de surveiller les

répercussions sur le commerce et les exportateurs canadiens de produits de la mer.

Le Ministère n'a pas de mandat sur la fixation des prix. Nous aimerions trouver des possibilités de développer des marchés plus proches de chez nous.

Pour soutenir les transformateurs de produits de la mer en ces temps difficiles, le gouvernement a récemment lancé le Fonds canadien pour la stabilisation des produits de la mer.

### **Ports pour petits bateaux**

Les administrations portuaires sont pleinement autorisées à restreindre l'accès aux ports pour petits bateaux et à appliquer d'autres mesures de sécurité.

Bien que le grand public visite souvent les ports, les rassemblements publics, y compris dans les ports pour petits bateaux, sont actuellement interdits.

Afin de protéger la santé et la sécurité, Pêches et Océans Canada appuie la limitation de l'accès aux utilisateurs autorisés.

### **Épaulards résidents du sud**

Notre gouvernement s'est engagé à protéger les épaulards résidents au Canada et à assurer le rétablissement de leurs populations.

Nous continuerons de travailler en partenariat avec les peuples autochtones, les principaux intervenants, les partenaires internationaux et la province de la Colombie-Britannique sur des mesures immédiates visant à réduire l'impact du transport maritime et à aider au rétablissement de l'épaulard résident du sud.

Le gouvernement a pris des initiatives pour faire face aux trois principales menaces qui pèsent sur l'épaulard résident du sud par le biais du plan de protection des océans de 1,5 milliard de dollars, de l'initiative pour les baleines de 167,4 millions de dollars et de 61,5 millions de dollars de mesures supplémentaires propres à l'épaulard résident du sud.

### **Budget supplémentaire des dépenses**

Les 559,6 millions de dollars prévus dans ce budget des dépenses représentent principalement des montants statutaires reliés aux paiements pour soutenir l'industrie du poisson et des produits de la mer durant la pandémie de COVID-19.

Cela comprend le Programme de Prestation et de Subvention aux pêcheurs ainsi que le Fonds canadien pour la stabilisation des produits de la mer.

Du montant total, le Ministère demande 27,4 millions de dollars en financement par l'entremise de crédits à adopter, et ce, principalement pour l'intervention à court terme à la suite du glissement de terrain de Big Bar sur le fleuve Fraser en Colombie-Britannique et pour le projet de brise-glace polaire de la Garde côtière canadienne.

### **Brise-glace polaire (6,6 millions de dollars)**

Les fonds seront utilisés pour continuer le renouvellement de la conception de navire et pour les coûts du bureau de gestion de projet.

Avec les progrès considérables en principes de conception des brise-glace et les études d'interaction entre les navires et les glaces depuis la conception et la construction du dernier brise-glace lourd de la Garde côtière, le projet tirera parti des techniques de conception



contemporaines afin de fournir un navire qui offrira la capacité requise tout en assurant le plus haut niveau de sécurité opérationnelle.

### **Soutien à la pêche**

Depuis le début de cette crise, notre gouvernement s'est efforcé de fournir d'urgence à nos pêcheurs et à notre industrie le soutien dont ils ont besoin.

Le prolongement de la PCU aux travailleurs saisonniers et aux travailleurs garantit que nos pêcheurs sont soutenus.

Nous avons aussi introduit le nouveau Fonds canadien pour la stabilisation des produits de la mer, qui ira directement au secteur de la transformation du poisson et des produits de la mer.

Récemment, j'ai fait l'annonce d'un montant de 469 millions de dollars pour financer la prestation aux pêcheurs, qui peut atteindre 847 dollars par semaine pour ceux dont le revenu a diminué d'au moins 25 %, et la Subvention aux pêcheurs, qui peut atteindre 10 000 dollars pour les pêcheurs indépendants, afin de couvrir d'autres coûts.

Nous présenterons également des changements qui permettront aux pêcheurs indépendants et aux copropriétaires d'avoir droit aux prestations de pêche de l'assurance-emploi de l'année prochaine sur la base des revenus de l'année précédente.

Ces investissements garantissent que l'industrie du poisson et des produits de la mer dispose du soutien nécessaire pour faire face à cette tempête.

## **Soutien aux communautés autochtones**

Nous reconnaissons que les répercussions sur les communautés autochtones pourraient être particulièrement lourdes, étant donné que les activités liées à la pêche et à l'aquaculture sont le principal moteur économique de nombreuses petites communautés côtières isolées, et que le poisson est important pour la sécurité alimentaire des communautés autochtones.

Le gouvernement a élaboré de nombreuses mesures de soutien économique en réponse à la COVID-19, pour lesquelles les participants autochtones à la pêche peuvent être admissibles et sont encouragés à présenter une demande au besoin.

Récemment, j'ai annoncé 469 millions de dollars pour financer la prestation aux pêcheurs, qui fournira jusqu'à 10 164 dollars aux pêcheurs indépendants et aux copropriétaires dont le revenu a diminué d'au moins 25 %, et la Subvention aux pêcheurs, qui peut atteindre 10 000 dollars pour les pêcheurs indépendants, afin de couvrir d'autres coûts.

La Prestation aux pêcheurs sera offerte aux pêcheurs autochtones indépendants, y compris ceux qui sont désignés comme pêcheurs communautaires en vertu de permis de pêche commerciale communautaires.

La Subvention aux pêcheurs sera disponible pour les communautés autochtones ou les entités commerciales communautaires qui détiennent un permis de pêche commerciale communautaire ou pour les pêcheurs autochtones qui sont désignés par leur communauté en vertu d'un permis de pêche commerciale communautaire.

Nous introduirons également des changements qui permettront aux pêcheurs indépendants et aux copropriétaires d'avoir droit aux

prestations de pêche de l'assurance-emploi de l'année prochaine sur la base des revenus de l'année précédente.

Nous continuons à évaluer les divers facteurs qui ont une incidence sur l'admissibilité des participants aux programmes de pêche autochtones, et nous continuerons à travailler pour combler les lacunes qui se présentent.

Par exemple, nous avons étendu l'admissibilité à la Subvention salariale d'urgence du Canada aux entreprises constituées en société appartenant à des gouvernements autochtones; ces entités pourront avoir accès à la Subvention salariale d'urgence du Canada pour leurs employés salariés.

### **Mesures de soutien pour les pêches intérieures (Ontario, Manitoba et Saskatchewan)**

Notre gouvernement continue de travailler à fournir d'urgence à nos pêcheurs et à notre industrie le soutien dont ils ont besoin.

Comme le reste des pêcheurs au Canada, les pêcheurs intérieurs sont admissibles à la nouvelle PCU élargie et des avantages supplémentaires sont offerts aux entreprises de pêche, notamment la Subvention salariale d'urgence du Canada, le Programme de crédit aux entreprises et le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.

Récemment, j'ai annoncé 469 millions de dollars pour financer la prestation aux pêcheurs, qui fournira jusqu'à 10 164 dollars aux pêcheurs indépendants et aux copropriétaires dont le revenu a diminué d'au moins 25 %, et la Subvention aux pêcheurs, qui peut atteindre 10 000 dollars pour les pêcheurs indépendants, afin de couvrir d'autres coûts.

Nous introduirons également des changements qui permettront aux pêcheurs indépendants et aux copropriétaires d'avoir droit aux prestations de pêche de l'assurance-emploi de l'année prochaine sur la base des revenus de l'année précédente.

### **Soutien à la pêche publique et récréative (Colombie-Britannique)**

Nous sympathisons avec les communautés touchées par les possibilités limitées d'exploitation du saumon, et nous sommes ouverts à l'exploration de toutes les solutions pratiques.

À la lumière des crises sanitaires actuelles, nous encourageons les petites entreprises à accéder au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, qui offre des prêts sans intérêt aux petites entreprises.

Nous avons également élargi la PCU pour inclure ceux qui gagnent jusqu'à 1 000 dollars, les travailleurs saisonniers et les travailleurs qui ont épuisé leurs droits à l'AE.

Alors que nous collaborons avec les provinces et les territoires pour veiller à ce que des mesures soient mises en place et que nous explorons toutes les options, nous poursuivons notre travail de protection et de conservation du saumon sauvage du Pacifique.

Au fil des ans, notre gouvernement a fait de réels investissements dans la conservation de nos stocks, notamment le Fonds de restauration et d'innovation pour le saumon de la Colombie-Britannique, doté de 142 millions de dollars, et nous continuerons à travailler avec les groupes autochtones et toutes les parties prenantes pour protéger cette importante espèce.

## **Soutien aux marchés de l'huître**

Depuis le début de cette crise, notre gouvernement s'est efforcé de fournir d'urgence à nos pêcheurs de mollusques et à nos aquaculteurs le soutien dont ils ont besoin pour répondre aux préoccupations de l'industrie et du marché.

Nous fournissons un soutien de plus d'un demi-milliard, y compris le Fonds canadien de stabilisation des produits de la mer, pour augmenter la capacité de transformation et de stockage.

Les aquaculteurs peuvent également demander une aide dans le cadre de diverses mesures fédérales de soutien dans le cadre de la COVID, notamment la Subvention salariale d'urgence du Canada, ainsi que des prêts du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, du Fonds d'aide et de relance régionale et de Financement agricole Canada.

Nous savons que le secteur continue de faire face à des difficultés et ces investissements contribueront à soutenir les pêcheurs de mollusques et les aquaculteurs pendant cette période difficile.

## **Travailleurs étrangers temporaires**

Le poisson et les produits de la mer offrent un choix de protéines saines et durables sur lequel les Canadiens ont toujours compté, et ils constituent un élément essentiel de notre chaîne d'approvisionnement alimentaire.

Les transformateurs de poisson et l'industrie nous ont dit très clairement qu'il sera difficile de disposer d'un nombre suffisant de travailleurs.

C'est pourquoi nous avons levé les restrictions à l'entrée des travailleurs étrangers temporaires au Canada et avons récemment annoncé un financement visant à garantir que le secteur ait la capacité

d'accéder à la main-d'œuvre nécessaire tout en assurant la sécurité des Canadiens et des travailleurs.

Nous continuerons à travailler avec toutes les parties prenantes pour soutenir nos secteurs de la pêche et de l'aquaculture en cette période difficile.

### **Sébaste de l'unité 1**

La pêche au sébaste de l'unité 1, dans le golfe du Saint-Laurent, fait l'objet d'un moratoire, bien que les stocks montrent des signes de vigoureux rétablissement.

En plus d'une petite pêche repère qui fournit des données de pêche au processus scientifique, une petite pêche expérimentale est en place pour permettre aux pêcheurs d'essayer divers types d'engins et pour recueillir des données sur la biologie et la distribution du sébaste, ainsi que des renseignements sur les prises accessoires d'autres espèces.

Le MPO continuera de travailler avec le Comité consultatif sur le sébaste pour élaborer une stratégie de pêche durable concernant une future pêche commerciale au sébaste de l'unité 1.

### **Accès au sébaste**

Notre gouvernement comprend l'importance de l'industrie de la pêche pour les provinces de l'Atlantique et le Québec.

La biomasse du sébaste de l'unité 1 a considérablement augmenté au cours des dernières années, et une pêche commerciale devrait être possible dans le futur.

À l'heure actuelle, la présence d'importantes quantités de petits poissons, dont la taille est inférieure à la taille exploitable à des fins commerciales, empêche de lever immédiatement le moratoire.

Nous espérons que les résultats des travaux expérimentaux menés dans l'unité 1 nous aideront à aller de l'avant comme il se doit en collaboration avec l'industrie et les Autochtones.

### **Sanctuaire de baleines**

La conservation et la protection des ressources marines du Canada, y compris les mammifères marins, constituent une priorité absolue pour le gouvernement du Canada.

Si une proposition visant à établir un sanctuaire de baleines au Canada est présentée, elle sera examinée à ce moment-là, avec d'autres autorités gouvernementales, le cas échéant.

Notre gouvernement estime que les baleines et les dauphins ne devraient pas être gardés en captivité, c'est pourquoi nous avons inclus ces dispositions dans la modernisation de la *Loi sur les pêches*.